

LES RISQUES MAJEURS À L'ÉPINE



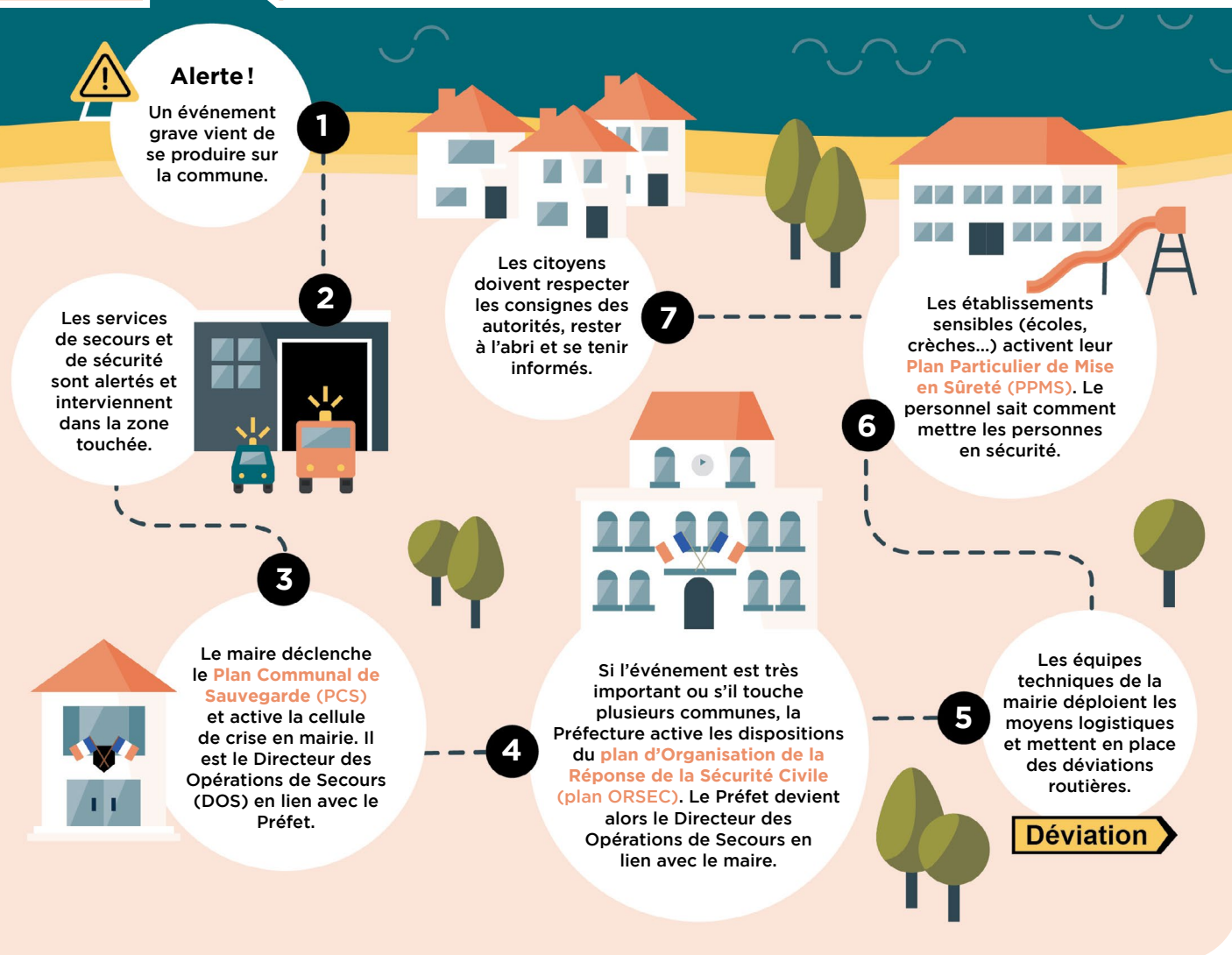
DICRIM

EDITION
2025

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



L'ORGANISATION EN CAS DE CRISE



SECOURS ET SAUVEGARDE de la population

Les actions de secours et de sauvegarde sont complémentaires et répondent au même objectif : **protéger la population**. Ces deux pans de la gestion de crise sont menés par des acteurs différents.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Créé par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le PCS est un outil opérationnel de gestion de crise. Son rôle est de permettre au maire et à ses équipes de gérer au mieux un événement survenant sur le territoire communal.

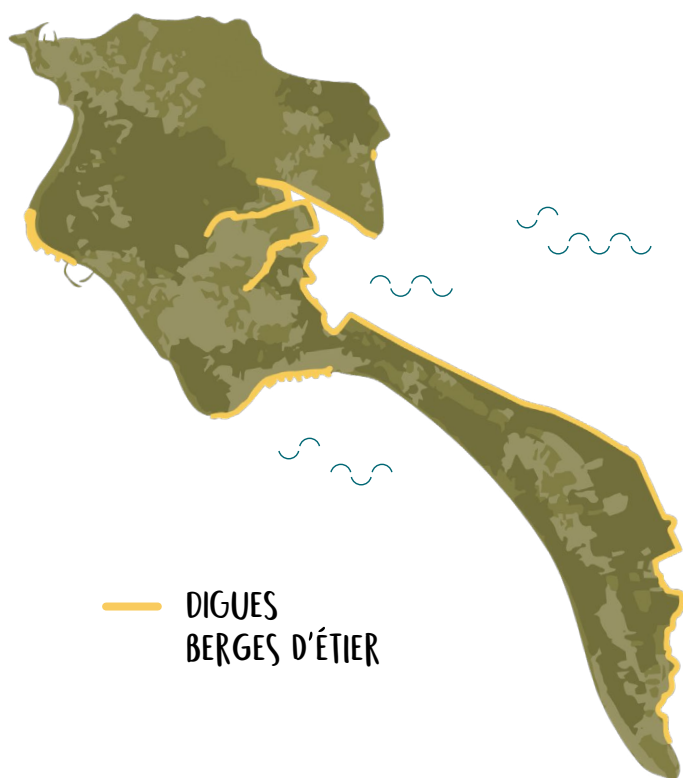
Il contient notamment :

- ✕ Un diagnostic des risques présents ;
- ✕ Le recensement des moyens humains et matériels disponibles ;
- ✕ Des scénarios de crise ;
- ✕ La réponse opérationnelle de la commune (les modalités d'alerte, d'information, de protection et de soutien aux populations);
- ✕ Divers outils (organigrammes, annuaires, arrêtés municipaux, etc.).



Le PCS doit être régulièrement testé lors d'exercices de simulation de crise. Un exercice mobilisant les 4 communes et la communauté de communes est régulièrement organisé avec le concours du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER, gestionnaire et responsable des systèmes d'endiguement



La communauté de communes est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). La sécurisation du territoire est assurée par un système d'endiguement composé de digues, cordons dunaires et ouvrages annexes (épis, cales, écluses, etc.). La communauté de communes est responsable du système d'endiguement et doit s'assurer de l'entretien et de la surveillance de l'ensemble des composants qui assurent la protection du territoire.

En cas de prévision d'un événement météo-marin extrême risquant de dépasser le niveau de protection déclaré, la communauté de communes doit en informer les maires. Ces derniers décident par la suite du déclenchement de leur PCS afin de déployer les mesures de sauvegarde de leurs administrés.



SE PRÉPARER FACE À LA CRISE

La gestion de crise est l'affaire de tous ! Chaque citoyen doit pouvoir y participer au même titre que les pouvoirs publics.

Comment se préparer individuellement ?

À l'échelle du foyer, chaque citoyen a la possibilité de réaliser son **Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)**. Ce plan aidera chacun à se préparer, en prévoyant à l'avance un certain nombre de dispositions pour traverser un événement lié à un risque majeur sans panique.

Un PFMS à personnaliser est disponible gratuitement à l'accueil de la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT
LE TÉLÉCHARGER EN LIGNE.



Composer son **PACK SÉCURITÉ**

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Pour cela, il est important de préparer à l'avance un sac avec le nécessaire et de le compléter avec une liste d'objets indispensables à prendre avant de partir. Vous trouverez ci-dessous un pack sécurité type qu'il vous faudra adapter en fonction des particularités de votre famille.



Je reste informé : radio à pile, téléphone portable et son chargeur.

Je reste au sec : vêtements de rechange, couverture de survie, sac de couchage.

Je reste organisé : argent liquide, carte bleue, couteau multifonction, photocopies des assurances, papiers d'identité, doubles des clés (voiture et maison), lampe de poche et piles, sifflet, briquet, de quoi s'occuper, objet avec une valeur sentimentale.

Je reste en bonne santé : trousse de secours, de quoi se laver, médicaments et ordonnances, une bouteille d'eau par personne, aliments non périssables.

De nombreux matériaux entrant dans la composition des habitations sont rapidement détériorés à la suite d'un contact prolongé avec de l'eau. En habitant une zone inondable, il est donc important de prendre en compte le facteur risque et d'adapter son logement grâce à différentes techniques de réduction de la vulnérabilité.

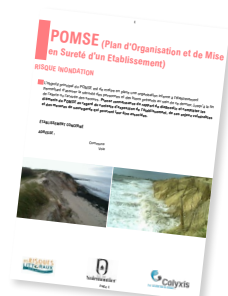
- [illegible]

QUELLES SONT LES MESURES dans les écoles ?

Ce plan à pour objectif de :

- ## PROFESSIONNELS, comment assurer la continuité de votre activité ?

L'objectif principal du POMSE est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens présents au sein de ce dernier, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.





L'ALERTE

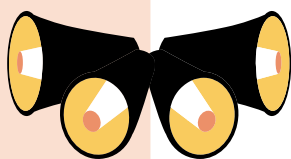
L'alerte, c'est l'annonce d'un danger en cours, imminent ou à venir. Elle permet à chacun de prendre connaissance des risques et de mettre en place les mesures de protection adaptées pour se protéger et mettre en sécurité ses biens.

LES DISPOSITIFS NATIONAUX

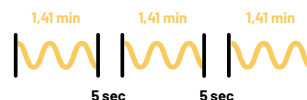
L'alerte nationale

En France, il existe un système national d'alerte, identique sur la totalité du territoire national. Il est diffusé grâce aux sirènes du réseau national d'alerte utilisées depuis la deuxième Guerre Mondiale (déclenchées à l'époque en cas de menace aérienne).

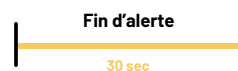
Ce type d'alarme est présente sur les communes de la Guérinière et de Barbâtre. L'alarme de la Guérinière est testée le 1er mercredi de chaque mois à midi (une seule séquence d'une minute et 41 secondes).



Signal national d'alerte (Son modulé)

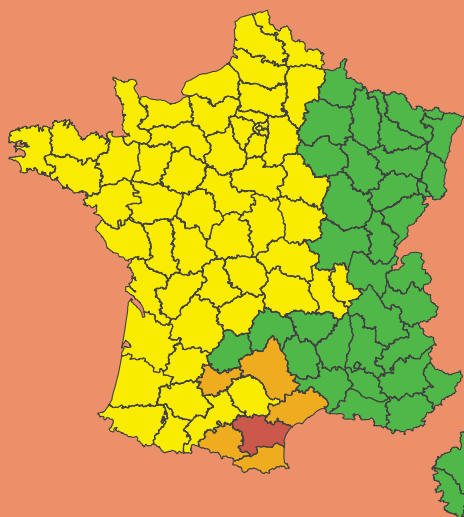


Signal national de fin d'alerte (Son continu)



La vigilance Météo-France

La procédure « Vigilance Météo » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter. La carte de vigilance est diffusée deux fois par jour, à 6h et 16h.



Les niveaux de vigilance météo pour alerter

NIVEAU 1 pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.

Cette carte est consultable sur : www.vigilance.meteofrance.com

Une prévision ou une vigilance météorologique ne constituent pas une alerte en tant que telle, même si le terme « d'alerte orange/rouge » est régulièrement employé par les médias. Les prévisions, observations, vigilances hydrométéorologiques constituent des informations qui doivent aider les autorités de police (préfet au niveau du département, maire pour sa commune) à prendre les décisions adéquates en termes de gestion de crise.

COMMENT suis-je alerté ?

En cas d'évènement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



À l'écoute de la radio

En cas d'évènement majeur, l'alerte peut être relayée par les médias. Écoutez la radio :

France Bleu Loire Océan :

101.6 FM



L'alerte téléphone

La mairie de **L'Épine** peut alerter la population grâce à l'envoi d'un SMS.



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la mairie, des Pompiers ou de la Police Municipale pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



Les panneaux lumineux

Un message d'information pourra être diffusé sur les panneaux numériques extérieurs.



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs !

Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter et sur le site officiel de la ville.

Préfecture :

 **@PrefetVendee**

Mairie :

www.lepine-iledenoirmoutier.fr

 **@Ville de L'Épine
Ile de Noirmoutier**

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la mairie, en lien avec les autorités, organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.



**Village vacances
les Quatre Vents**
8 rue des eloux



**Centre de vacances
Les Fauvettes**
14 impasse de l'Atlantique



Hôtel les Esseppes
13 rue du Gabion

Le Presbytère situé 7 avenue de la Liberté, peut également être utilisé en tant que lieu d'hébergement.



Les risques LITTORAUX

Les risques littoraux se composent du risque de submersion marine et du risque d'érosion.

Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer à l'occasion de conditions météorologiques et océaniques défavorables (basses pressions atmosphériques et forts vents d'afflux agissant au moment d'une pleine mer). Elles peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours.

3 Trois modes de submersion marine sont distingués :

- ✗ **Submersion par débordement**, lorsque le niveau marin est supérieur à la cote de crête des ouvrages ou du terrain naturel.
- ✗ **Submersion par franchissements de paquets de mer** liés aux vagues, lorsque, après déferlement de la houle (énergie libérée pendant le déferlement), les paquets de mer dépassent la cote de crête des ouvrages ou du terrain naturel.
- ✗ **Submersion par rupture du système de protection**, lorsque les terrains situés en arrière sont en dessous du niveau marin : défaillance d'un ouvrage de protection ou formation de brèche dans un cordon naturel, à la suite de l'attaque de la houle, au mauvais entretien d'un ouvrage, à une érosion chronique intensive, au phénomène de surverse, à un déséquilibre sédimentaire du cordon naturel, etc.



LE RISQUE D'INONDATION SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

Depuis bien longtemps, des phénomènes de tempêtes et des submersions marines ont marqué l'histoire de l'Île de Noirmoutier. Sa topographie (terrain relativement plat) la rend particulièrement vulnérable. Deux tiers de la superficie de l'île se situent sous le niveau des plus hautes eaux car de vastes espaces ont été poldérisés (terrains gagnés sur la mer).

Au total, près de 4 500 bâtiments, dont des habitations et de nombreuses activités économiques, se situent en zone inondable. C'est pourquoi le risque d'inondation par submersion marine est le risque majeur du territoire. Bien que de mémoire d'homme aucune perte humaine ne soit attribuée à une inondation, les submersions marines lorsqu'elles se produisent provoquent des dégâts matériels considérables aux répercussions économiques lourdes.



1 AVANT



Préparez votre pack sécurité et votre PFMS.*



Faites réaliser les mesures d'adaptation de votre habitation afin de limiter son exposition au risque d'inondation.*



*Cf fiche « se préparer face à la crise ».

2 PENDANT



Coupez le gaz, l'eau et l'électricité.



Évacuez dès que l'ordre est donné par les autorités.



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains.



Restez informés.
Radio France Bleu Loire Océan : 101.6 FM



Ne circulez pas, à pied ou en voiture, dans une zone inondée. Évitez les secteurs littoraux.



Installez vos dispositifs de protection temporaires.*



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes.

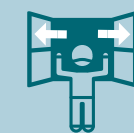


Montez, en sécurité dans les étages. N'utilisez pas les ascenseurs.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'équipe enseignante sait comment les protéger.

3 APRÈS



Aérez, nettoyez, désinfectez et chauffez votre logement.



Attendez l'aval des autorités pour réintégrer ou sortir de votre logement.



Contactez votre assureur pour déclarer votre sinistre.



Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable via l'avis favorable des autorités.



Ne rétablissez les réseaux qu'après avis favorable des services municipaux ou d'un professionnel.



Faites l'inventaire des dommages et prenez des photos. Marquez la hauteur d'eau atteinte.





Les risques LITTORaux

1705

À la Guérinière, où la largeur de l'île ne dépasse pas 500 m, un « vimer » ouvre une **brèche dans la dune et l'océan** en furie s'élance par ce passage. Tout au long du 18ème siècle, il y a, à cet endroit de nombreuses alertes de ce genre et les insulaires reconstruisent infatigablement quelques chaussées pour empêcher la dune de reculer, colmatent les brèches, craignent surtout de voir l'île séparée en deux.

1763

Le 3 février, **brèche aux dunes** du Devin. Les digues de la côte Est, côté Baie de Bourgneuf sont rompues en trois endroits.

1838

Destruction des digues privées sur la côte de Pulant. Inondation catastrophique à la Guérinière. Il faut des barques pour passer d'une maison à l'autre.

1937

Rupture de la digue à la Tresson, la mer atteint la route (N 148), 130 ha inondés. Côté baie de Bourgneuf, les digues ont cédé en 3 points, 60 ha sont envahis. À la Guérinière, du côté Sud, l'océan a rongé la dune et fait son chemin au bois de pins de la Cour. À l'Épine, les assauts furieux de la vague ont eu raison des points vulnérables de la pointe du Devin. Aux flots, entre l'étier des Coëfs et la Guérinière, la mer franchit les digues et **inonde une trentaine d'hectares**.

1978

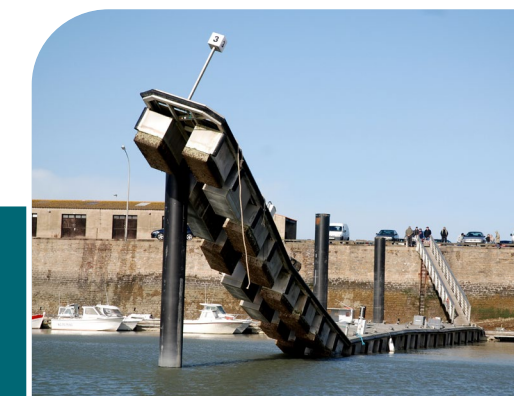
Rupture au Polder de Sébastopol. **Inondation** de la plaine de Barbâtre.

1999

La conjonction d'une forte dépression, d'un coefficient de marée élevé et de vents violents provoque une surcote exceptionnelle d'environ **0,9 m**. Les digues sont touchées et des **débordements** ont lieu au niveau des berges d'étiers et sur les quais du port de Noirmoutier.

2010

Tempête Xynthia :
Débordement des digues inférieures à 4,20 m NGF*.



2014

Tempête Petra :
De **nombreux dégâts** sont à déplorer à La Guérinière (surverse aux dunes des Eloux), Noirmoutier-en-l'Île (surverse à la Pointe du Devin et au perré de la Linière) et Barbâtre (érosion à la Pointe de la Fosse).

2016



Les mois de janvier à mars 2016 ont vu une **succession d'épisodes tempétueux importants**. Parmi ceux-ci, trois tempêtes (Quirina, Ruzica, Suzanna) se sont succédées début février, sur la majeure partie du pays. Des rafales dépassant localement **130 km/h** sur les côtes ont engendré un glissement du perré maçonné de la Guérinière, après défaut de l'entreprise en charge des travaux.

LES MESURES MISES EN PLACE

✕ PRÉVISION

La surveillance du risque de submersion est réalisée par les services de Météo-France et du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM). L'île de Noirmoutier est équipée d'un marégraphe sur le Port de l'Herbaudière et d'une bouée de mesure (houlographe) au niveau de la cardinale des Bœufs.

✕ PRÉVENTION

L'île de Noirmoutier dispose d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) depuis le 30 octobre 2015. Cet outil établit une cartographie des zones exposées aux risques d'inondation par submersion marine et un règlement d'aménagement spécifique aux zones exposées. La communauté de communes a élaboré, et validé en 2018, une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) et s'est engagée en 2012 dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

✕ PROTECTION

La sécurisation du territoire est assurée par un système de protection composé de digues, cordons dunaires et ouvrages annexes (épis, cales, écluses, etc.) dont la communauté de communes est responsable. Elle doit s'assurer de l'entretien et la surveillance de l'ensemble des composants qui assurent la protection du territoire.



Les repères de submersion

Des repères d'inondation ont été posés le long du littoral pour garder en mémoire les niveaux atteints lors de submersions passées.

* Nivellement Général Français



Les risques MÉTÉOROLOGIQUES

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.

LE RISQUE SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

Vent fort et tempête

L'île de Noirmoutier est principalement exposée au risque de tempêtes hivernales pendant lesquelles les rafales de vent peuvent être très fortes. Il arrive également que des avis de grands froids soient annoncés lorsque des vents d'Est soufflent pendant plusieurs jours.

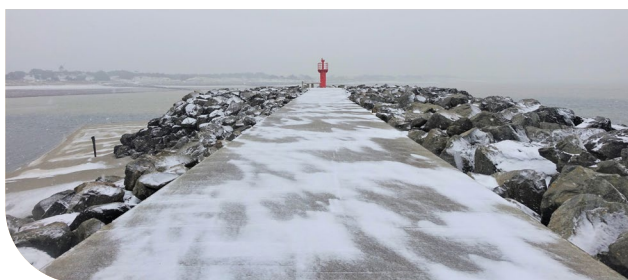
Fermeture du Pont : lorsque les vents sont supérieurs à 100 km/h, le conseil départemental de la Vendée interdit la circulation aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur et limite la circulation à 50 km/h. En cas de vents supérieurs à 120 km/h, le pont de Noirmoutier est fermé à la circulation pour tous les véhicules. Pour savoir en temps réel si le pont est ouvert, un **numéro vert gratuit** est disponible : **0 800 85 85 06**



Épisode de canicule

On parle de canicule lorsque la chaleur est importante le jour (supérieur à 35°C) comme la nuit (supérieur à 23°C) pendant plusieurs jours consécutifs. Selon l'âge, le corps réagit de façon différente : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.

Événements marquants :



Fortes chutes de neige ou verglas

Les risques de verglas et de neige sont moins courants sur l'île de Noirmoutier, qui bénéficie d'un climat océanique plus doux en hiver. Toutefois il peut se produire des situations exceptionnelles auxquelles on peut ne pas être préparé. C'est pourquoi il est indispensable de connaître les bons comportements à adopter pour ne pas se retrouver surpris ou démunis.

LES RECORDS ENREGISTRÉS SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

Température la plus élevée	38,7°C	- le 18 juillet 2022
Température la plus basse	-10°C	- le 16 janvier 1985
Record de cumul de pluie quotidien	96,4 mm	- le 9 octobre 2024
Vitesse maximale absolue de vent enregistrée	121 km/h	- le 28 février 2010



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.).



Restez informés.
Radio France Bleu
Loire Océan : 101.6 FM.



Vent fort et tempête

AVANT

- Mettez à l'abri les objets risquant d'être emportés par le vent.
- Rentrez les animaux.
- Fermez les portes, fenêtres et volets.
- Mettez-vous en sécurité et abritez-vous hors des zones boisées.

PENDANT

- Tenez-vous informé des messages météo diffusés.
- Évitez les activités extérieures de loisirs.
- Débranchez les appareils électriques s'il y a de l'orage.
- Limitez vos déplacements.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- N'intervenez pas sur les toitures.

APRÈS

- Coupez les branches et arbres qui menacent de tomber.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.



Épisode de canicule

AVANT

- Vérifiez le fonctionnement des stores, ventilateurs, climatiseurs, frigos et congélateurs.
- Informez-vous des prévisions météo.
- Identifiez les personnes fragiles isolées.

PENDANT

- Fermez les fenêtres et volets en journée. Aérez la nuit, dès que la température extérieure le permet.
- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez de l'eau fréquemment et abondamment, ne consommez pas d'alcool.
- Prenez des repas légers surtout à base de fruits et légumes.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h00 à 16h00).
- En extérieur, portez des vêtements amples et clairs. Portez un chapeau.



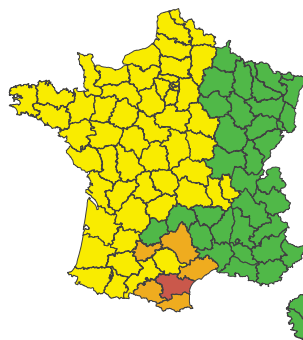
Fortes chutes de neige

AVANT

- Protégez les installations contre le gel.
- En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

PENDANT

- Dès l'apparition d'une importante couche de neige : évitez de prendre la route.
- Évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent. Veillez à un habillement chaud et adéquat.
- Ne surchauffez pas votre logement et veillez à une aération correcte.
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques.



Cette carte est consultable sur :

vigilance.meteofrance.com

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTER

NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.

LES RÉFLEXES À ADOPTER





Le risque **FEU DE FORÊT**

Un feu de forêt est un incendie non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée.

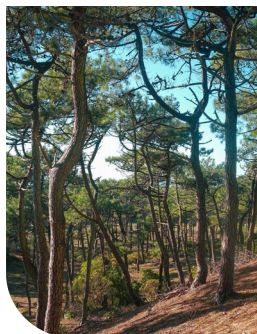
D'origine naturelle (dû à la foudre par exemple) ou humaine (intentionnel et criminel ou involontaire et accidentel), le feu de forêt peut se produire tout au long de l'année, bien que la période estivale y soit plus propice. La propagation de l'incendie est déterminée par la nature de la végétation, la météo (vent, chaleur) et le relief.

NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE

Cordon dunaire de
Luzérondo

L'ÉPINE

Bois de la Bosse
Bois des Eloux



LA GUÉRINIÈRE

Bois des Eloux
Bois des Moulins

BARBÂTRE

Forêt domaniale
de Barbâtre



NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE

Bois de la Blanche
Cordon dunaire de la Clère
Bois de la Chaise
Cordon dunaire des Sableaux



 **ZONES BOISÉES
À RISQUE**

LE RISQUE SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

Le risque de feux de forêt concerne les zones boisées de l'île.

À ce jour, aucun événement de feu de forêt n'est à déplorer sur l'Île de Noirmoutier.



1 AVANT

- ✗ Repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- ✗ Prévoyez les moyens de lutte contre l'incendie.
- ✗ Repérez les points de coupure dans les habitations (gaz, électricité).
- ✗ Vérifiez l'état des fermetures, la toiture, les portes et volets.
- ✗ Débroussailliez.

2 PENDANT



Si vous êtes dans la nature : éloignez-vous de l'incendie dos au vent.



Arrosez le bâtiment avant l'arrivée du feu et rentrez les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).



Fermez les réseaux de gaz et d'électricité.



Ne tentez pas d'arrêter le feu par vos propres moyens.



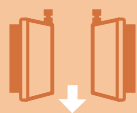
Éloignez-vous du site où se déroule l'incendie.



Ne partez pas de votre propre initiative si les consignes l'interdisent.



Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.



Si votre habitation est exposée au feu : ouvrez l'entrée de votre propriété pour faciliter l'accès des services de secours.



Confinement au domicile : calfeutrez les ouvertures avec des linges mouillés et/ou fermez les volets.

3 APRÈS

- ✗ Arrosez la végétation autour de la maison.
- ✗ Éteignez les foyers résiduels et signalez toute reprise de feu.
- ✗ Faites l'inventaire des dégâts et déclarez le sinistre auprès de votre assureur le plus tôt possible.
- ✗ Portez assistance à vos voisins si nécessaire.
- ✗ Attendez les consignes des autorités pour reprendre une vie normale ou regagner votre domicile s'il y a eu évacuation.





Le risque **MOUVEMENT DE TERRAIN**

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Sur le littoral, le mouvement de terrain peut se traduire par des mouvements :

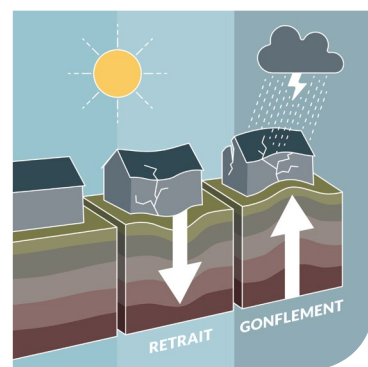
- ✗ Lents et continus relatifs à des tassements ou affaissements de sols ou encore des glissements de terrain le long d'une pente
- ✗ Rapides et discontinus liés à des effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, des écroulements et chutes de blocs, des coulées boueuses et torrentielles
- ✗ de l'érosion littorale.



Le phénomène de retrait gonflement des sols argileux

Les sols argileux possèdent la propriété de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ainsi, en contexte humide, un sol argileux se présente comme souple et malléable, tandis que ce même sol desséché sera dur et cassant.

Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle alors de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de « gonflement » lié à l'augmentation du volume de ce sol.



Le retrait gonflement des sols argileux, sans danger pour l'homme, peut provoquer divers désordres sur le bâti : fissuration, décollement ou désencastrement d'éléments, etc.

LE RISQUE SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER



L'île de Noirmoutier est moyennement exposée au phénomène de retrait gonflement des sols argileux. La partie centrale de l'île est constituée de terrains sédimentaires majoritairement composés d'argile. Il s'agit d'alluvions provenant de la Loire qui ont peu à peu sédimenté et donné naissance à l'île de Noirmoutier telle que nous la connaissons aujourd'hui.

● **RISQUE MODÉRÉ**

Plus d'information sur : www.geoportail.gouv.fr

1 AVANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.).



Si vous avez connaissance de l'existence de cavité souterraine sur votre terrain, informez-en la mairie.

En cas d'éboulements, chutes de pierre ou glissement de terrain

PENDANT



Éloignez-vous de la zone dangereuse.



Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres.

APRÈS



N'entrez pas dans un bâtiment gravement endommagé, ou fragilisé.



Informez les autorités de tout danger.

En cas d'effondrement du sol

PENDANT



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas d'ascenseur.



Éloignez-vous de la zone dangereuse.

APRÈS



Rejoignez le lieu de regroupement indiqué.

En cas de retrait gonflement d'argiles



Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Prenez contact avec la mairie et votre compagnie d'assurance.





Le risque **SISMIQUE**

Un séisme (ou tremblement de terre) résulte de la libération brutale d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches en profondeur.

Le résultat de la rupture des roches en surface s'appelle une faille. Le lieu de la rupture des roches en profondeur se nomme le foyer. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres :

✕ **Sa magnitude** : l'énergie libérée par le séisme, mesurée sur l'échelle de Richter.

✕ **Son intensité** : estimation des dommages d'un séisme dans un lieu donné.

Les conséquences d'un séisme peuvent être de nature humaine, économique et/ou environnementale, les mouvements du sol pouvant provoquer des pollutions industrielles liées à l'endommagement des usines.

LE RISQUE SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

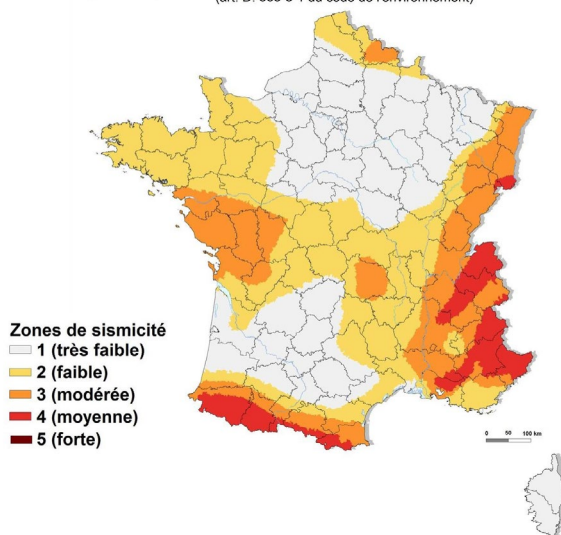
Depuis le 1er mai 2011, la Vendée est en zone de sismicité 3 (modérée).

Cette nouvelle réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves ainsi que l'obligation d'informer tous les acquéreurs et locataires de ce risque sur la commune.

Plus d'information sur : www.geoportail.gouv.fr



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS

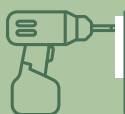
23 août 1747	✕	Source : André Commard de Puylorson, Histoire de Noirmoutier.
17 avril 1750	✕	À 6h00 du soir. Source : Cornil Guislain Jacobsen, Registre des comptes.
25 au 26 janvier 1799	✕	Dans la nuit. Séisme de magnitude 6.5 dans le Marais Breton Vendéen, destruction de la Barbauderie. Source : François Piet, Mémoire sur l'Île de Noirmoutier (1863).
9 mai 1884	✕	À 3h25 du matin. Source : L'écho paroissial St Philbert de 1908.
15 octobre 1945	✕	Source : Marcel GAUTIER, Néotectonique et sismicité dans le sud-est du Massif armoricain et dans ses marges orientales et méridionales: la tectonique récente (1980).
22 juin 2005	✕	Séisme modéré de magnitude 4.3 - Source : Volcano discovery
22 septembre 2016	✕	Séisme faible de magnitude 3.5 - Source : Volcano discovery



1 AVANT



Repérez les points de coupure des réseaux (eau, électricité, gaz).



Fixez les appareils et les meubles lourds.

2 PENDANT



À l'extérieur

Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, abritez-vous sous un porche.



À l'intérieur

Ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans un angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres.



En voiture

Arrêtez-vous si possible à distance des constructions, fils électriques et arbres. Attendez la fin de la secousse avant de descendre.

3 APRÈS



Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments.



Ne prenez pas l'ascenseur.



Ne touchez pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol.



Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).



Éloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz de marée.



Vérifiez l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes puis partez et prévenez les autorités. N'allumez pas de flamme, ne fumez pas.



Le risque

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Le risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, maritime, fluviale ou de canalisation.

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive. De nombreux produits d'usage quotidien, comme les carburants, les gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement. Cependant, les matières transportées ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.

Les risques liés à un accident de transport de matières dangereuses

On peut observer plusieurs types d'effets :

- ✗ **une contamination de l'air (nuage toxique) :** Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxie, œdème pulmonaire). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.
- ✗ **une explosion :** L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (surpression due à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
- ✗ **un incendie :** L'incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.

Selon le type d'accident, on peut observer des risques sur la santé humaine mais également sur l'environnement.

LE RISQUE SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

L'Île de Noirmoutier est traversée notamment par **les RD 38 et 948**, axes routiers sur lesquels sont amenés à circuler des transports de marchandises dangereuses (TMD) qui peuvent d'une manière générale emprunter l'ensemble des voies du territoire notamment aux fins de livraison.

LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS

Aucun accident de transport de matière dangereuse n'est à déplorer sur l'Île de Noirmoutier. Cependant, en 1999 le naufrage du pétrolier l'Erika au large de la Bretagne a durement touché l'Île de Noirmoutier.



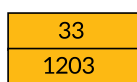
1 AVANT

LA SIGNALISATION DU DANGER

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification de la matière



Apprenez à identifier un convoi de marchandises dangereuses.

2 PENDANT



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle.



Ne touchez rien.



Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous.



Protégez pour éviter un sur-accident, balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faites éloigner les personnes à proximité.



Donnez l'alerte aux secours. S'il s'agit d'une canalisation de transport, alertez l'exploitant dont le numéro d'appel figure sur les balises.



Quittez la zone de l'accident si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique.

3 APRÈS



Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

LES RÉFLEXES À ADOPTER



LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Noirmoutier-en-l'Île	02 51 35 99 99
Mairie de L'Épine	02 51 39 11 17
Mairie de La Guérinière	02 51 39 80 32
Mairie de Barbâtre	02 51 39 68 58
Communauté de Communes	02 51 35 89 89
Préfecture de Vendée	02 51 36 70 85
Direction départementale des territoires et de la mer de Vendée	02 51 44 32 32
Pharmacie de garde (0,35€/min)	3237
Les 6 pharmacies de l'Île de Noirmoutier se relaient pour assurer un service d'urgence 7j/7 24h/24.	
Médecin de garde	116 117
Urgence dépannage électricité (ENEDIS)	09 72 67 50 85
Urgence dépannage eau (SAUR)	02 51 37 03 08
Centre antipoison (Angers)	02 41 48 21 21
Frelon asiatique	02 51 35 89 89
Chenilles processionnaires	02 41 36 76 21

Astreinte des communes : 06 76 09 07 42

LES NUMÉROS D'URGENCE

15	17	18	112	196
SAMU	Gendarmerie	Pompiers	Appel d'urgence européen	Sauvetage en mer

LE NUMÉRO DU PONT

0 800 858 506